



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.49980

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

livre est très séduisant et agréable à parcourir et à utiliser. Point n'est besoin de le lire d'un coup et à la suite pour comprendre; on peut puiser au hasard dans les fiches qui nous sont proposées. Et pourtant jamais on n'a le sentiment de parcourir un fichier sans idées de synthèse. La conclusion de cette lecture est que l'on a grande envie d'avoir sous la main une carte précise des confins ardennais où seraient figurés les grandes paroisses primitives et les grands domaines, ceux du fisc et ceux de l'aristocratie, avec les forêts, les passages, les marchés, les xenodochia, les monastères, une carte «totale» de ce domaine qualifié carolingien, que se partageaient quelques grandes familles, bien peu nombreuses si l'on en juge aux recoupements incessants que les historiens sont conduits à faire. Pour cela, il faudrait rompre avec les études qui sont faites dans des pays voisins suivant des méthodes souvent différentes. Une prosopographie attentive de l'Austrasie donnerait également satisfaction, mais elle souffrirait d'une documentation assez faible et dont les éléments sont parfois sujets à caution. Une mise en garde devrait alors être faite: on pratique volontiers la généalogie parallèle des anthroponymes et des biens immobiliers, mais on ne peut qu'être frappé d'une part par le nombre élevé de ventes et d'échanges de terres, ce qui rend sceptique sur la transmission toujours fidèle des mêmes biens dans une seule famille, d'autre part par la superposition des mêmes «Personennamen» qui se retrouvent dans des clans différents: Chrod-, Land-, -oald, -gisel, par exemple. Faire l'histoire de l'aristocratie de cette période en tenant compte à la fois de la fidélité aux anthroponymes et aux patrimoines, et de la confusion fréquente entre eux, devient vraiment de la haute voltige. Cette dernière remarque diminue en rien les mérites que nous reconnaissons à l'étude de M. Werner et l'intérêt que nous avons pris à le lire.

De l'étude de cet auteur notre connaissance de l'Austrasie a beaucoup gagné. Faut-il conclure avec lui que l'on doit considérer d'un œil différent l'histoire précarolingienne dès lors que les Arnulfiens et les Pippinides seraient originaires des mêmes régions? C'est faire beaucoup d'honneur à cette trouvaille. Il nous paraît plus important d'approfondir ce qui concerne la présence de nombreuses familles de part et d'autre du massif ardennais, du côté de Liège d'une part, de Metz et Verdun d'autre part: Adalgisel-Grimo, Trudo-Trond, Arnoul et Cloud, Pépin I et II, et par ailleurs Adela de Pfalzel. Ce noyau austrasien est celui que nous avons fidèlement retrouvé dans la Lotharingie jusqu'au XII^e siècle inclus!

Michel PARISSE, Nancy

HORST FUHRMANN, Einfluß und Verbreitung der pseudoisidorischen Fälschungen. Von ihrem Auftauchen bis in die neuere Zeit, 3 vol., Stuttgart (Anton Hiersemann) 1972-1974, LI-1127 p. (Schriften der Monumenta Germaniae historica, 24).

Il est bien tard pour rendre compte de l'étude monumentale que M. F. a consacré aux Fausses Décrétales (FD). L'œuvre est écrasante par son ampleur et rebute toute analyse; l'érudition de l'auteur déjoue toute critique; on ne peut qu'admirer sans réserve l'ampleur d'une telle recherche et souhaiter qu'elle aboutisse à une édition bien nécessaire. L'édition d'Hinschius, en 1863, demeure très insuffisante et se borne, pour les textes issus de l'*Hispana*, à reproduire l'édition de Gonzalez. Le nombre des manuscrits conservés (qu'Hinschius classait en cinq «familles») suffit à prouver la difficulté d'une telle édition, mais montre bien la très grande diffusion du recueil (au moins douze manuscrits du IX^e siècle, près de soixante-dix des deux siècles suivants).

M. F. a la coquetterie de ne pas reprendre la discussion, qui a fait long feu, de la date et de l'origine du recueil. Paul Fournier a toujours tenu pour une origine mancelle et il fondait son opinion sur les textes concernant l'évêque Aldric et son conflit avec Nominoé († 851). Une origine rémoise a paru plus vraisemblable à Ferdinand Lot qui rappelait à ce sujet l'affaire

d'Ebon, prédécesseur d'Hincmar à Reims, déposé par Louis le Pieux. Les compilateurs ont disposé en tout cas de textes si divers qu'ils supposent l'existence d'une fort riche bibliothèque, ce qui ne paraît pas être, à la date où fut composé le recueil – entre 847 et 852 –, le cas de Reims. Si Ebon avait apporté ses soins au *scriptorium*, celui-ci est désorganisé au cours de la vacance de douze ans qui suivit sa déposition et ne sera développé par Hincmar que vers 850 (cf. l'étude de F. Carey, dans: *Medieval studies in honor of Edw. K. Rand*, New-York, 1938, p. 41–60). L'auteur, quoiqu'on en ait dit, ne peut être Hincmar lui-même, puisque les FD sont nettement hostiles à l'autorité du métropolitain.

Un fait demeure, qui paraît essentiel: jusqu'au milieu du IX^e siècle, l'affaire d'Ebon le montre bien, les préceptes canoniques sont fort mal formulés et l'autorité du roi sur les clercs demeure entière; sous Charles le Chauve (qui connaît le livre XVI du Code Théodosien, Migne, PL 125, col. 1039), le droit canonique acquiert une cohérence et une précision qui sont dues pour beaucoup à Hincmar, mais qui marquent aussi l'œuvre de Ps.-Isidore. A des textes particuliers à chaque église, précieusement conservés, ou à des canons copiés en désordre dans des collections canoniques et souvent contradictoires, celui-ci a substitué un recueil systématique; il a repris, parfois en les interpolant, les chapitres de l'*Hispana* (conciles et décrétales depuis Silvestre jusqu'à Grégoire II) et il a ajouté au début de ce recueil, outre divers textes et notamment la Donation de Constantin, soixante décrétales, habilement fabriquées dans son atelier et attribuées à trente papes des premiers siècles (de Clément I^{er} à Melchiades). Le travail mêle le vrai au faux, utilise le *Liber pontificalis* et aussi beaucoup de textes antérieurs (saint Ambroise, Prosper d'Aquitaine, saint Césaire, Isidore de Séville . . .), souvent difficiles à identifier. Comme pour les Faux capitulaires, il s'agit d'une véritable mosaïque de textes qui ne se rapportent pas tous aux préoccupations du moment et qui souvent étaient mentionnés dans les histoires antérieures.

Plus qu'à la composition de la collection (p. 181–191) et aux faux sortis du même atelier (p. 137–180), M. F. s'est attaché à sa portée et à son influence. Dans une longue introduction (p. 1–64), il rappelle les discussions, poursuivies jusqu'au *Codex juris canonici*, et recherche ensuite (p. 65–136) ce que pouvait être pour les contemporains la notion d'acte faux (p. 65–136). Le second volume est tout entier consacré à la réception des FD par la papauté (p. 237–353), par les collections canoniques (p. 408–562) et par le Décret de Gratien (p. 563–585, un long excursus étant, en outre, réservé à l'étude de la Donation de Constantin, p. 354–407).

Dans le troisième volume, il est longuement traité (p. 625–756) du conflit d'Hincmar de Reims et de son neveu, ce qui est l'occasion d'une longue étude du manuscrit de Berlin *Philippicus* 1764. Enfin, près de 300 pages dressent un précieux tableau montrant l'utilisation faite de l'œuvre de Ps.-Isidore par les collections postérieures. On ne peut qu'admirer la minutie de ce travail, en regrettant toutefois qu'il ait été fait nécessairement à partir d'éditions pour la plupart très médiocres et aussi qu'il ne concerne que la première partie des FD.

On ne peut que résumer les conclusions de cette longue étude. Contrairement à ce qui a été souvent indiqué, les FD n'ont été qu'assez modérément utilisées et assez peu pour fonder la primauté romaine. Ce sont les collections italiennes qui en ont fait le plus grand usage: l'*Anselmo dedicata* pour 500 chapitres (sur 1980), la Collection en 74 titres (148 chapitres sur 315, outre beaucoup d'emprunts aux *Capitula Angilramni*, œuvre probable de l'atelier ps.-isidorien); en revanche, Anselme de Lucques ne reprend que 263 chapitres (sur 1149) et le cardinal Deusdedit 144 (sur 1220). Reginon de Prum (13 chapitres sur 909) et Burchard (140 sur 1785) avaient observé une réserve plus grande encore, imités par Yves de Chartres (248 emprunts sur 3760 chapitres du *Decretum*). Gratien quant à lui reprendra environ 400 textes dont plus de 200 concernent le procès canonique.

Plus encore que par le nombre des emprunts, l'influence des FD peut être appréciée par les sujets qui ont été repris. Moins que de la primauté romaine, il s'agit de questions judiciaires, de la discipline du mariage et surtout de la hiérarchie (appel au primat-patriarche, lutte contre les chorévêques par exemple). On trouve à ce sujet quelques indications générales (p. 43–44) qui

peuvent donner une direction générale que des études spéciales pourront compléter. Il apparaîtra sans doute que l'influence des FD ne doit pas être recherchée seulement dans les collections canoniques, mais qu'elle apparaît dans maints *capitula* épiscopaux (d'Isaac de Langres, d'Hérard de Tours) et même dans les pénitentiels; et, d'autre part, que l'on a bien souvent utilisé les derniers livres des FD qui n'ont pas été étudiés ici (et dont l'influence paraît au moins aussi grande que celle des textes faux). Hincmar de Reims, par exemple, ne cite qu'assez rarement Ps.-Isidore et souvent pour appuyer sa défense des biens d'Eglise (cf. sur ce point l'excellente étude de Ch. Devisse, *Hincmar, archevêque de Reims*, 3 vol. 1976, p. 794) et il critique longuement les *Capitula Angilramni* (Ch. Devisse, *Hincmar et la loi*, 1964, p. 36). Les citations d'Hincmar ne correspondent pas, d'autre part, au moins dans la moitié des cas, au texte donné par Hinschius.

Le premier intérêt de l'auteur s'est porté sur quelques questions qu'il convient de reprendre après lui car elles fournissent, semble-t-il, la clé de ses développements.

En premier lieu, à la suite de Vatican II, la question de la primauté romaine; on ne pourrait mieux la mettre en question qu'en démontrant que des textes faux lui ont servi de premier fondement. L'étude des textes permet d'en revenir à des conclusions plus mesurées encore que celles de Paul Fournier. Il est certain que Nicolas I^{er} se réfère aux FD (p. 246-266) et paraît même les authentifier. Ensuite et même à partir de Léon IX, le premier des papes grégoriens, elles seront utilisées avec beaucoup de nuances. Le centralisme romain aurait existé sans elles. Les FD ne font qu'exprimer, comme quand elles affirment les droits de l'évêque, que l'aspiration de l'époque à l'ordre et à l'unité.

Par là même se trouve posée la question des faux: comment des hommes pieux, soucieux de la vérité et de la tradition, ont-ils pu délibérément fabriquer des apocryphes? La réponse est fournie par les nombreux auteurs cités et il n'y a pas à alléguer un quelconque terrorisme intellectuel (p. 65); un faux est à l'époque un document authentique falsifié, mais non un acte figuré ou forgé de toutes pièces. Comme l'écrit dans le très suggestif compte-rendu de ce livre le R. P. Congar (*Revue science phil. et théol.*, 1975, p. 107), le faussaire veut «remettre le monde de Dieu dans l'ordre exactement compris» parce que la vérité d'une chose ne peut s'apprécier que par rapport à l'ordre voulu par Dieu. Ps.-Isidore se sert, en somme, du nom vénérable d'un pape des premiers siècles pour faire prévaloir la vérité. Les canons sont, comme le dira Gratien, «discordants» et il appartient à celui contre qui on les invoque de les critiquer: ce qui apparaîtra bien dans la discussion qui opposera Hincmar de Reims à son neveu, Hincmar de Laon, et qui est longuement étudiée par M. F. (et également dans le monumental ouvrage de Devisse).

Qu'Hincmar de Laon ait été un faussaire confirmé, la chose ne peut faire de doute et l'étude de M. Devisse montre en outre qu'il devait à son oncle une bonne connaissance des textes canoniques. M. F. a étudié longuement le *Philippicus* 1764 qui contient un recueil de textes (notamment le *Pittaciolus*) composés par Hincmar de Laon pour sa défense et fournissant le premier exemple d'utilisation des FD. Ce recueil a été remis au roi en novembre 869 à Gondreville; il s'agissait essentiellement d'établir l'indépendance des évêques à l'égard de leur métropolitain, ce que discutera Hincmar de Reims dès le surlendemain en critiquant les textes produits.

On ne peut entrer dans le détail de cette singulière affaire – sur laquelle M. F. revient à plusieurs reprises –; le livre fournit p. 632 et 656 des fac-similés des deux principaux manuscrits qui comportent des annotations: sont-elles de la main d'Hincmar de Laon auquel fut imposé une retractation? Autant qu'on puisse en juger sur ces photographies les deux écritures, quoique très proches, paraissent différentes. M. Devisse qui (*Hincmar et la loi*, p. 38 et 55) avait d'abord considéré l'un de ces textes comme autographe est revenu ensuite (*Hincmar*, p. 1399 n. 2) sur cette opinion. On doit retenir en tout cas l'importance qu'ont prise dans ce procès les citations et les critiques des FD.

M. F. avait consacré en 1968 un mémoire, repris ici, à la Donation de Constantin (complété

par: Das frühmittelalterliche Papsttum und die Konstantinische Schenkung, dans »I problemi dell'Occidente nel secolo VIII«, Settimane di studio del Centro Italiano di studi sull'alto medioevo 20, Spolète 1973, p. 257–292). La Donation n'a pas été fabriquée, comme le croyait Hinschius, par Ps.-Isidore, mais sans doute, écrite comme un divertissement littéraire, par un clerc romain et à la gloire du Latran (cf. l'étude de N. Huyghebaert, dans Revue d'Hist. eccl., 1976, p. 45–69).

Le livre de M. F. est, on l'a dit, d'une admirable érudition; il constitue, grâce à la science de l'auteur, une véritable somme qui pose, comme toutes les grandes œuvres, autant de problèmes qu'elle en résout. L'importance donnée à Hincmar de Laon suggère-t-elle qu'il faut attribuer un rôle premier à son église dans la confection des FD? Et l'influence de celles-ci n'a-t-elle pas été plus diffuse que ne le laisse croire l'examen des collections postérieures? Enfin, quels sont les véritables buts de Ps.-Isidore? Le R. P. Congar le taxait de »juridisme« (C.-r. cité, p. 288); comprenons qu'il a voulu donner à l'Eglise, comme la nécessité en était certaine vers 850, une organisation régulière, qu'il s'agisse d'établir une hiérarchie, une juridiction ou une discipline, de protéger les évêques contre les accusations et les biens d'Eglise contre les spoliations des laïques ou – grâce à la règle *Spoliatus restituendus* – de faire régner la paix. La défaillance du pouvoir temporel ouvrait la voie aux faussaires et devait leur permettre de donner à l'Eglise du IX^e siècle les lois qui lui étaient nécessaires.

Paul OURLIAC, Toulouse

Hinkmar von Reims. De ordine palatii, hg. und übersetzt von Thomas GROSS und Rudolf SCHIEFFER, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 1980, 8^o, 120 S. (Monumenta Germaniae Historica. Fontes iuris Germanici antiqui in usum scholarum separatim editi, 3).

Hinkmars Schrift »De ordine palatii« gehört ohne Zweifel zu den bedeutendsten Werken des Reimser Erzbischofs. Im letzten halben Jahr seines Lebens entstanden (möglicherweise eingrenzbar auf den Zeitraum 9. September bis 8. November 882), richtet sie sich an König Karlmann, der nach dem Tod seines Bruders Ludwig III. die Herrschaft über ganz Westfranken angetreten hatte, und die Bischöfe des Reiches. Ziel der Abhandlung ist es, dem jungen König Grundsätze und Leitlinien *ad reerectionem honoris et pacis ecclesiae ac regni* (Prologus S. 34 Zeile 17) an die Hand zu geben. Hinkmars Werk gliedert sich, Pro- und Epilog abgerechnet, in sieben Kapitel (zur von den älteren Editionen abweichenden Kapiteleinteilung vgl. S. 18f.), die ihrerseits in zwei grundsätzlich von einander verschiedene Teile zerfallen: Der erste Teil (cc. I–III) behandelt in allgemeinerer Form den Problembereich von königlicher und geistlicher Gewalt und nimmt im wesentlichen jene Konzeption auf, die Hinkmar im Synodalschreiben von Fismes (881) für Ludwig III. entwickelt hatte. Im zweiten Teil entwirft Hinkmar ein teilweise recht detailliertes Bild von der Reichsverwaltung, der personellen Zusammensetzung und Organisation des Hofes, wobei er sich auf eine ältere und heute verlorene Schrift Adalhard's von Corbie (†826) stützt, den er in Jugendtagen persönlich kennengelernt und dessen *libellus de ordine palatii* er damals gelesen und abgeschrieben hatte (S. 54 Zeile 218ff.).

So bedeutend Hinkmars Schrift auch sein mag, so dünn und unbefriedigend ist ihre handschriftliche Überlieferung (für Hinkmar kein Einzelfall, s. etwa S. 12 Anm. 7; irgendwie besteht ein Widerspruch zwischen Vielzahl und Bedeutung seiner Schriften und deren ausgesprochen spärlicher Tradition). Viktor Krause, der »De ordine palatii« im Rahmen der MGH 1894 zuletzt herausgab und dessen Ausgabe durch die vorliegende ersetzt wird, mußte sich – wie alle anderen Editoren auch (s. S. 17f.) – mit der 1602 veranstalteten Editio princeps des Johannes Busaeus (†1611) als einzigem Textzeugen zufrieden geben. Busaeus hatte seinem Druck eine Speyerer Handschrift (S) zugrunde gelegt, die heute nicht mehr existiert und wohl